



STATISTIQUES ET INDICATEURS

L'EMPLOI INTERMITTENT DANS LE SPECTACLE AU COURS DE L'ANNÉE 2021



En 2021, l'emploi des intermittents du spectacle concerne 286 000 salariés et génère 2,4 milliards d'euros de masse salariale pour un total de 102 millions d'heures travaillées. 81 000 employeurs relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage¹.

Les salariés intermittents du spectacle, majoritairement des hommes (61,4%), résident principalement en Île-de-France (41,1%) et occupent essentiellement un emploi principal² de type artistique (61,5%). Un quart d'entre eux ne réalise qu'un seul contrat au cours de l'année.

Les employeurs des secteurs professionnels¹ (audiovisuel, spectacle vivant) représentent 36,8% des employeurs mais créent plus de 90% de l'activité totale en termes d'heures travaillées et de masse salariale. Ils emploient 27,6 salariés en moyenne contre 3,8 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels. 38,8% sont localisés en Île-de-France.

Les hausses observées en 2021 n'ont pas suffi à combler les effets de la crise sanitaire [cf. [tableau 5 en annexe](#)] après une activité en forte baisse en 2020 par rapport à 2019. À l'exception des effectifs salariés, les niveaux d'activité en 2021 restent en dessous de leur niveau d'avant crise de 2019.

N.B. : Les jours d'activité partielle ne sont pas pris en compte dans cette publication.

286 000 SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE

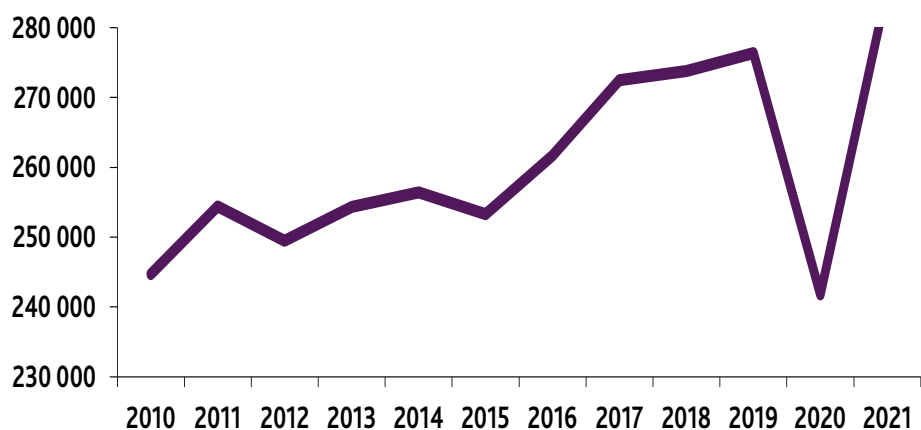
En 2021, le nombre de salariés intermittents du spectacle s'élève à près de 286 000 personnes. Ce recensement comprend tous les artistes, ouvriers et techniciens du spectacle engagés en CDD, notamment en CDD d'usage, qui ont travaillé au moins une heure au cours de l'année pour un ou plusieurs employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage. Il inclut donc les intermittents indemnisés au titre de ces annexes, mais également tous les autres salariés intermittents qui effectuent au moins un contrat de travail dans le champ spectacle.

En un an, leur nombre augmente de 18,1% après une année 2020 fortement affectée par la crise sanitaire. L'effectif à fin 2021 retrouve ses valeurs d'avant crise avec une hausse de 3,3% par rapport à 2019. Après un effectif à fin 2020 le plus bas observé depuis 2010, l'année 2021 affiche l'effectif le plus haut observé depuis 2010 [cf. [graphique 1](#)].

1. Cf. annexe méthodologique en fin de document concernant le champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

2. L'emploi principal de chaque salarié intermittent du spectacle est déterminé en fonction du revenu annuel maximum observé parmi les différents emplois occupés au cours de l'année par ce salarié intermittent du spectacle.

GRAPHIQUE 1 :
ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SALARIÉ DE 2010 À 2021

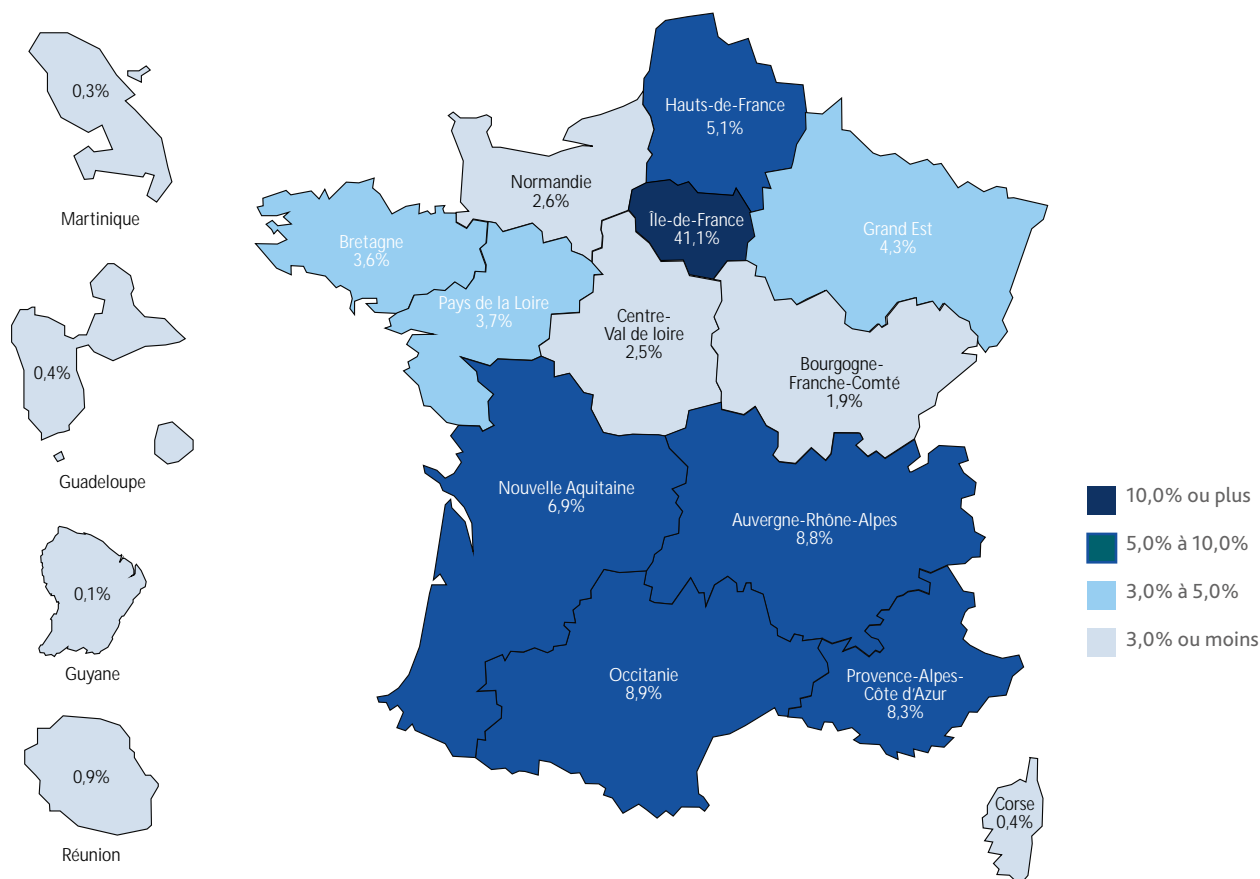


Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

DEUX SALARIÉS SUR CINQ RÉSIDENT EN ÎLE-DE-FRANCE

En 2021, 41,1% des salariés intermittents du spectacle habitent en Île-de-France [cf. graphique 2]. Loin derrière, suivent les régions Occitanie (8,9%), Auvergne-Rhône-Alpes (8,8%) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (8,3%).

GRAPHIQUE 2 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS INTERMITTENTS DU SPECTACLE SELON LA DOMICILIATION EN 2021



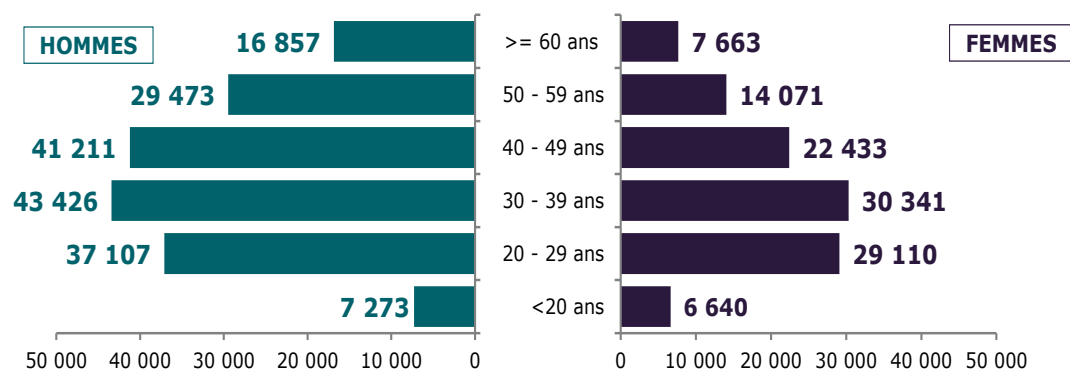
Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière - Données brutes

UNE MAJORITÉ D'HOMMES

Avec 61,4% des salariés, les hommes sont largement majoritaires parmi les intermittents du spectacle. A titre de comparaison, ils représentent 51,1% des personnes en emploi³. L'âge moyen est de 39,7 ans. La population des intermittents se féminise peu à peu ; ainsi, la part des femmes chez les plus jeunes est largement supérieure à celle relative aux plus âgés : 44,6% chez les moins de 30 ans contre 31,9% chez les 50 ans ou plus [cf. graphique 3 et tableau 1].

Cette tendance à la féminisation se constate également à travers les évolutions des effectifs par rapport aux années passées. Ainsi, la hausse de l'effectif des femmes est plus importante que celle des hommes entre 2020 et 2021 : +20,9% pour l'effectif des femmes, +16,4% pour l'effectif des hommes. Cet écart est encore plus grand par rapport à 2012 : +25,1% pour l'effectif des femmes, +8,7% pour l'effectif des hommes.

GRAPHIQUE 3 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2021



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Entre 2020 et 2021, la tranche d'âge affichant la hausse d'effectifs la plus importante est celle des moins de 20 ans (+59,1% en un an).

Entre 2012 et 2021, les effectifs des moins de 20 ans et des plus de 60 ans ont doublé : +132,9% pour les moins de 20 ans, +101,1% pour les plus de 60 ans. Dans le même temps, l'effectif des autres tranches d'âge augmente en moyenne de 9,8%.

TABLEAU 1 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS SELON L'ÂGE ET LE GENRE EN 2021

Tranche d'âge	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)	Effectif	Part (en %)
<20 ans	7 273	4,1	6 640	6,0	13 913	4,9
20 - 29 ans	37 107	21,2	29 110	26,4	66 217	23,2
30 - 39 ans	43 426	24,8	30 341	27,5	73 767	25,8
40 - 49 ans	41 211	23,5	22 433	20,3	63 644	22,3
50 - 59 ans	29 473	16,8	14 071	12,8	43 544	15,2
>= 60 ans	16 857	9,6	7 663	7,0	24 520	8,6
Ensemble	175 347	100,0	110 258	100,0	285 605	100,0
Part en %	61,4		38,6		100,0	

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

UNE MAJORITÉ D'ARTISTES

Les salariés intermittents occupent, au cours de l'année, un ou plusieurs emplois. Il est possible cependant de déterminer leur emploi principal, en se fondant sur les rémunérations maximales perçues au titre de leurs différents emplois⁴. Les emplois sont classés en deux familles : les emplois artistiques et les emplois techniques.

Sur les 286 000 salariés, 176 000 exercent un emploi artistique, soit 62%, et 110 000 occupent un emploi technique, soit 38%. Après une année 2020 fortement marquée par la crise, la part des salariés occupant un emploi artistique retrouve ses valeurs d'avant crise : entre 2011 et 2019, les salariés sont 60,9% en moyenne à occuper un emploi artistique, ils sont 61,5% en 2021 (58,5% en 2020).

3. Source = Insee, enquête emploi 2021, population en emploi de 15 ans ou plus, France métropolitaine.

4. En moyenne, les salaires perçus au titre de l'emploi principal représentent 85% de l'ensemble des salaires perçus par un salarié intermittent sur l'ensemble de ses emplois.

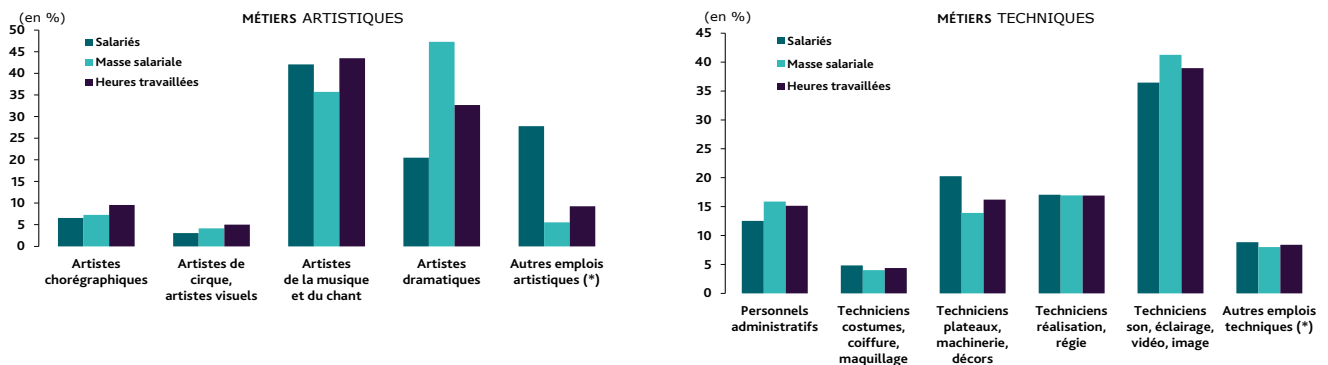
Conséquence de la crise sanitaire, la baisse de l'effectif salarié entre 2019 et 2020 était deux fois plus marquée pour les emplois artistiques par rapport aux emplois techniques.

La dynamique inverse s'observe entre 2020 et 2021 avec une hausse deux fois et demie plus marquée pour les emplois artistiques (+24,1%) par rapport aux emplois techniques (+9,6%).

La même tendance s'observe pour les heures travaillées, les contrats de travail et les montants de masse salariale : la hausse est plus marquée côté « artistes » par rapport au côté « techniciens ».

Au sein de chaque famille d'emplois, un emploi prédominant s'observe. D'un côté, les 69 000 artistes de la musique et du chant concentrent 39,1% de l'ensemble des artistes. De l'autre, les 39 000 techniciens son, éclairage, vidéo et image, regroupent 35,9% de l'ensemble des techniciens [cf. graphique 4 et tableau 1 en annexe].

GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVAILLÉES SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2021



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes.

Note : la répartition par emploi des salariés intermittents se fait sur la base de l'emploi principal.

* Exemples d'autres emplois artistiques : artiste de complément / acteur de complément / figurant.

* Exemples d'autres emplois techniques : collaborateur artistique / conseiller artistique / assistant artistique, intervenant d'émission / assistant d'émission / animateur, scripte.

UN SEUL CONTRAT DE TRAVAIL AU COURS DE L'ANNÉE 2021 POUR UN QUART DES SALARIÉS

En 2021, 25,9% des salariés réalisent un seul contrat dans l'année pour 3,1% de la masse salariale totale [cf. Tableau 2]. A l'opposé, 4,4% des salariés réalisent 50 contrats ou plus dans l'année pour 14,8% de la masse salariale totale⁵.

En moyenne, un salarié a effectué 13,1 contrats au cours de l'année 2021. Les techniciens effectuent en moyenne plus de contrats au cours de l'année que les artistes : respectivement, 18,0 et 10,0.

TABLEAU 2 : RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DES MASSES SALARIALES SELON LE NOMBRE DE CONTRATS RÉALISÉS EN 2021

Nombre de contrats de travail	Effectifs salariés		Masse salariale (en millions d'euros)	
	Nombre	Part (en %)	Montant	Part (en %)
1	74 065	25,9	75	3,1
2	28 732	10,1	81	3,4
3 à 4	30 185	10,6	176	7,3
5 à 9	39 721	13,9	388	16,1
10 à 24	61 468	21,5	770	32,0
25 à 49	38 902	13,6	564	23,4
50 ou plus	12 532	4,4	356	14,8
Total	285 605	100,0	2410	100,0

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

5. Seuls les contrats de travail dans les secteurs relevant de l'intermittence sont pris en compte ici. Certains intermittents peuvent également avoir des contrats de travail ne relevant pas des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage.

L'AUDIOVISUEL CONCENTRE 63% DE LA MASSE SALARIALE ET 50% DES HEURES TRAVAILLEES

AU TOTAL, PLUS DE 3,7 MILLIONS DE CONTRATS DE TRAVAIL

Plus de la moitié des contrats concerne des emplois techniques

3,7 millions de contrats de travail sont exécutés au cours de l'année 2021. Les emplois de techniciens sont majoritaires (52,9% contre 47,1% pour les emplois d'artistes).

Pour la cinquième année consécutive, les emplois techniques sont les plus représentés. De 2010 à 2016, à l'inverse, plus de 50% des contrats portaient sur des emplois artistiques.

En un an, le nombre de contrats augmente de 43,1% après la chute de 42,2% observée en 2020 en pleine crise sanitaire [cf. [tableau 1 en annexe](#)]. Ce sont les emplois artistiques qui bénéficient le plus de cette reprise post-crise sanitaire avec une hausse de 52,6% (+35,6% pour les emplois techniques).

Ce niveau d'emploi reste cependant inférieur au niveau observé avant crise sanitaire avec une baisse de 17,3% entre 2019 et 2021.

Près de la moitié des contrats sont réalisés dans le spectacle vivant

En 2021, 48,3% des contrats sont effectués dans le champ du spectacle vivant et 40,0% dans l'audiovisuel [cf. [tableau 2 en annexe](#)]. 11,7% des contrats sont réalisés pour des employeurs dont l'activité principale n'est pas le spectacle (les activités des organisations associatives, des administrations publiques, etc.).

Au sein du spectacle vivant, 8 contrats sur 10 sont effectués pour des employeurs du secteur « Arts du spectacle vivant ». Au sein de l'audiovisuel, 8 contrats sur 10 le sont pour des employeurs du secteur de la production audiovisuelle, cinéma et animation.

Le secteur du spectacle vivant bénéficie le plus de la reprise post-crise sanitaire (+54,6% en un an) sans retrouver son niveau de 2019 (-23,1% en 2021 par rapport à 2019).

L'audiovisuel affiche une hausse moins importante (+30,8% en un an) mais dépasse son niveau d'avant crise (+5,1% entre 2021 et 2019).

En conséquence, la part des contrats effectués dans le champ du spectacle vivant augmente de 3,6 points en un an (48,3% en 2021 contre 44,7% en 2020) sans retrouver son niveau de 2019 de 52,0% (soit -3,7 points en 2021 par rapport à 2019).

102 MILLIONS D'HEURES TRAVAILLÉES

62% des heures travaillées concernent des emplois techniques

Le volume d'heures travaillées au cours de l'année 2021 s'élève à 102 millions, dont 63,5 millions pour les emplois techniques et 38,6 millions pour les emplois artistiques, soit respectivement 62,2% et 37,8% du volume d'heures total. Globalement, il augmente de 40,0% en un an sans retrouver son niveau d'avant crise sanitaire (-9,1% par rapport à 2019).

La hausse touche principalement les emplois artistiques, +50,9% en un an, alors que les emplois techniques affichent une hausse moins importante (+34,1% en un an).

L'évolution du volume de contrats et des montants de masses salariales se comporte de façon analogue : la hausse est respectivement de 52,6% et 48,6% pour les emplois artistiques, et respectivement de 35,6% et 35,7% pour les emplois techniques.

Ces hausses marquées ne suffisent pas à retrouver le niveau d'avant crise sanitaire : baisse de 17,3% du volume de contrats en 2021 par rapport à 2019 et baisse de 4,8% de la masse salariale en 2021 par rapport à 2019.

Parmi les emplois techniques, la part des heures travaillées par les techniciens son, éclairage, vidéo et image dans le total des heures effectuées s'élève à 39,0% (identique à 2020, 39,5% en 2019) et celle des techniciens plateaux, machinerie et décors à 18,0% (16,2% l'année précédente, 19,8% en 2019).

Au sein des emplois artistiques, 45,1% des heures travaillées sont effectuées par des artistes de la musique et du chant (43,5% l'année précédente, 49,2% en 2019) et 30,9% par des artistes dramatiques (32,7% l'année précédente; 29,2% en 2019) [cf. [graphique 4](#)].

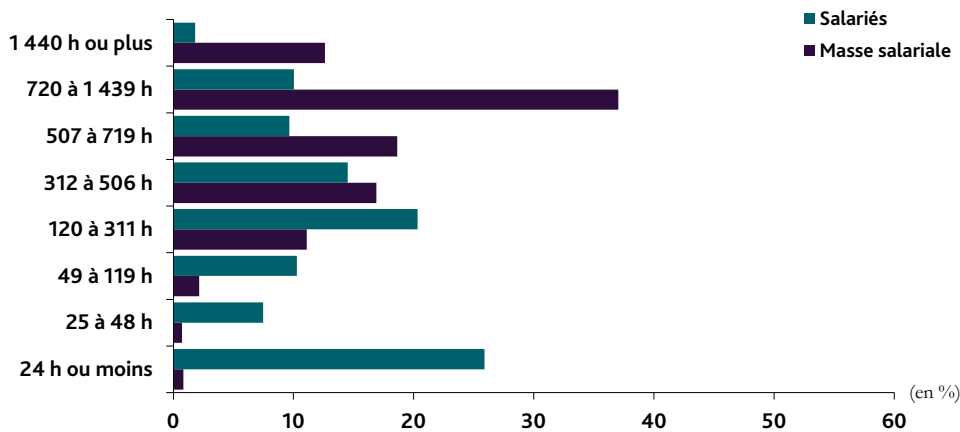
28% des intermittents travaillent moins de 24 h dans l'année sur des contrats relevant des annexes 8 et 10

Au cours de l'année 2021, le nombre d'heures travaillées est de 358 heures en moyenne par salarié contre 302 heures en 2020 (+18,5% en un an). Il reste encore éloigné de la moyenne atteinte en 2019 (407 heures en 2019 soit -12,0% en 2021 par rapport à 2019). En 2021, 28% des salariés travaillent 24 heures ou moins dans l'année. A l'opposé, 2,7% des salariés travaillent plus de 1 440 heures.

Au cours de l'année 2021, 44,5% de la masse salariale correspond aux 15,0% de salariés travaillant entre 720 et 1 439 heures [cf. graphique 5]. La structure du volume de travail avait été fortement modifiée en 2020 avec un accroissement de la part des salariés ayant travaillé 506 heures ou moins dans l'année (78,5% de l'effectif total).

En 2021, cette part est toujours importante avec 70,4% de l'effectif total (-8,1 points en un an) pour 21,0% de la masse salariale (-10,7 points en un an). Cette part reste supérieure de 9,4 points par rapport au niveau observé en 2019 (61,0% des salariés avaient travaillé 506 heures ou moins en 2019).

GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES SALARIÉS ET DE LA MASSE SALARIALE SELON LES HEURES TRAVAILLÉES EN 2021



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

Le volume horaire des techniciens est 2,6 fois supérieur à celui des artistes avec respectivement 578 et 220 heures travaillées en moyenne au cours de l'année [cf. tableau 1 en annexe].

La moitié des heures travaillées le sont dans l'audiovisuel

Pour la deuxième année consécutive, la part de l'audiovisuel représente plus de la moitié du volume d'heures total (53,6% en 2020 et 50,1% en 2021).

Entre 2010 et 2019, à l'inverse, le spectacle vivant prédomine sur l'audiovisuel. Sur ces 10 années, la part moyenne du spectacle vivant est de 45,6% et celle de l'audiovisuel atteint 41,8%.

La part de l'audiovisuel perd 3,5 points en un an. Celle du spectacle vivant gagne 3,8 points en un an (41,9% en 2021 contre 38,1% en 2020).

La structure par secteur est identique à celle observée pour les contrats de travail : le secteur des arts du spectacle vivant et celui de la production audiovisuelle, cinéma, animation génèrent chacun plus de 80% des heures dans leurs secteurs respectifs (spectacle vivant et audiovisuel).

2,4 MILLIARDS DE MASSE SALARIALE VERSÉE

La masse salariale versée au titre des contrats effectués en 2021 s'élève à 2,4 milliards d'euros. En un an, elle augmente de 39,5%. Elle reste cependant inférieure à son niveau d'avant crise (-4,8% par rapport à 2019).

Les emplois techniques concentrent 70% de la masse salariale

La masse salariale versée au titre des emplois techniques s'élève à 1,7 milliard d'euros, en hausse de 35,7% en un an. Celle des artistes s'élève à 0,7 milliards d'euros, en hausse de 48,6% en un an [cf. tableau 1 en annexe]. Ces hausses importantes interviennent après les fortes baisses enregistrées l'année dernière en réponse aux impacts de la crise sanitaire.

Entre 2010 et 2019, en moyenne, 64,4% de la masse salariale est versée au titre des emplois techniques. En 2021, cette part s'élève à 68,7% (soit 4,3 points de plus que cette moyenne 2010-2019), et elle était de 70,6% en 2020.

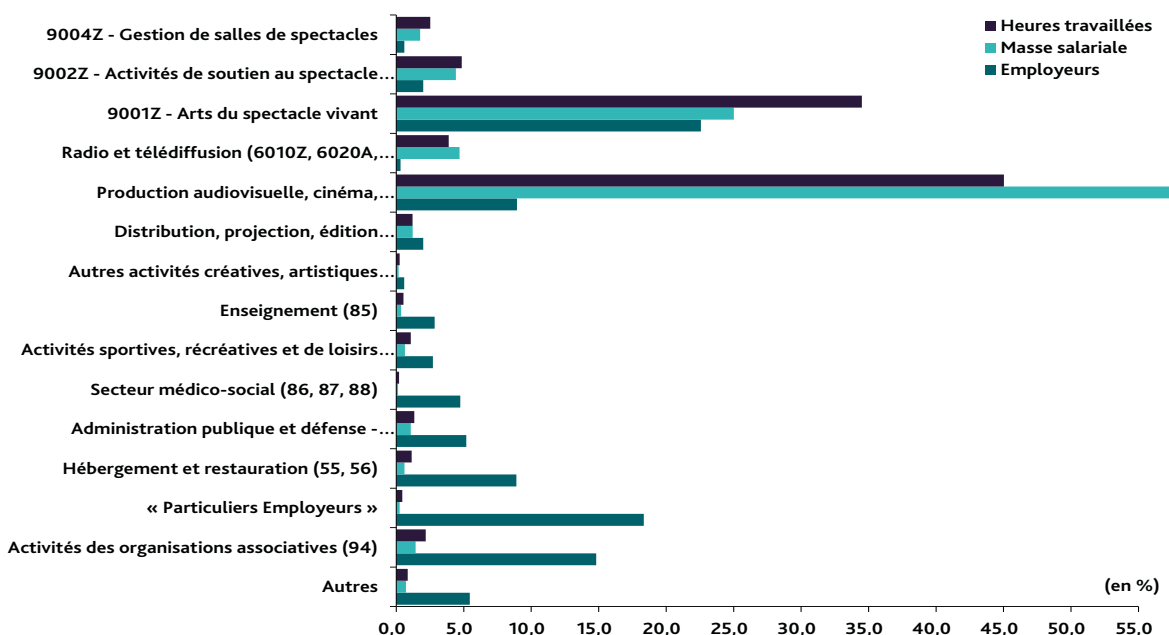
63% de la masse salariale provient de l'audiovisuel

Les secteurs de l'audiovisuel regroupent 63,4% de la masse salariale totale versée. Cette part diminue de 3,4 points en un an (66,8% en 2020). Elle reste cependant supérieure par rapport à la situation d'avant crise sanitaire (53,8% en 2019 soit -9,6 points par rapport à 2021).

Le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation représente à lui seul plus de la moitié de la masse salariale totale (57,5%), alors qu'il représente 45,0% du volume d'heures total [cf. graphique 6 et tableau 2 en annexe].

Les secteurs du spectacle vivant versent 31,2% de la masse salariale totale (en hausse de 3,5 points par rapport à 2020, mais en baisse de 6,6 points par rapport à 2019). Les arts du spectacle vivant, principal secteur du spectacle vivant, concentrent à eux seuls 25,0% de la masse salariale totale pour 34,5% du volume total d'heures travaillées.

GRAPHIQUE 6 : RÉPARTITION DES EMPLOYEURS, DE LA MASSE SALARIALE ET DES HEURES TRAVILLÉES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2021



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

81 000 EMPLOYEURS DONT PRESQUE 30 000 AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS

En 2021, 81 000 employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage ont employé un ou plusieurs intermittents. En un an, leur nombre augmente de 22,9% sans retrouver leur niveau d'avant crise sanitaire (-26,2% par rapport à 2019). Parmi les employeurs, ceux dont l'activité principale ou l'objet est le spectacle, désignés « employeurs des secteurs professionnels » se distinguent de ceux dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle, appelés « employeurs hors secteurs professionnels » [cf. Annexe méthodologique].

Ces derniers, dont le nombre avait fortement reculé du fait de la crise sanitaire en 2020, enregistrent la hausse la plus marquée cette année sans retrouver toutefois leur niveau d'avant crise (+33,9% en 2021 par rapport à l'année précédente). Ils étaient 80 000 en 2019 et 38 000 en 2020, ils sont 51 000 en 2021. Le nombre d'employeurs des secteurs professionnels affiche une hausse plus modérée avec +7,6% en un an. Ce secteur retrouve quant à lui son niveau d'avant crise sanitaire (+1,3% en 2021 par rapport à 2019).

LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS CRÉENT PLUS 90% DE L'ACTIVITÉ TOTALE

Au total, un peu moins de 30 000 employeurs, soit 36,8%, relèvent du périmètre des secteurs professionnels. Ils emploient 270 000 salariés intermittents au cours de l'année pour un total de 95,7 millions d'heures de travail effectuées, soit 93,7% du volume d'heures total, et 2,3 milliards d'euros de masse salariale, soit 95,8% de la masse salariale totale [cf. tableau 3].

A l'inverse, le périmètre hors secteurs professionnels concentre 63,3% des employeurs mais réalise moins de 6% de l'activité totale en termes d'heures travaillées ou de masse salariale.

**TABLEAU 3 :
LES EMPLOYEURS, LES SALARIÉS, LA MASSE SALARIALE, LES HEURES ET LES CONTRATS DE TRAVAIL EN 2021**

Indicateurs	Secteurs professionnels			Hors secteurs professionnels			Ensemble		
	2020	2021	Évolution (en %)	2020	2021	Évolution (en %)	2020	2021	Évolution (en %)
Nombre d'employeurs	27 615	29 715	7,6	38 183	51 132	33,9	65 722	80 775	22,9
Nombre de salariés	227 278	270 431	19,0	51 885	62 371	20,2	241 813	285 605	18,1
Masse salariale (en millions d'euros)	1 661	2 310	39,0	66	100	51,1	1 727	2 410	39,5
Volume d'heures (en milliers)	68 650	95 727	39,4	4 365	6 463	48,1	73 016	102 190	40,0
Nombre de contrats de travail (en milliers)	2 364	3 369	42,5	250	373	49,1	2 614	3 742	43,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

L'ensemble des indicateurs affiche des fortes hausses, de +7,6% pour le nombre d'employeurs des secteurs professionnels jusqu'à +51,1% pour la masse salariale hors secteurs professionnels.

En 2020, les indicateurs hors secteurs professionnels ont été les plus affectés par la crise sanitaire. En 2021, ce sont eux qui affichent les hausses les plus importantes (entre +20,2% à +51,1%) sans toutefois atteindre leur niveau d'avant crise sanitaire. Au sein des secteurs professionnels, l'activité en termes de masses salariales, heures et contrats de travail affiche des progressions autour de 40%.

Au niveau agrégé, les évolutions du nombre de salariés, de la masse salariale, du volume d'heures et du volume de contrats suivent l'évolution des secteurs professionnels.

27,6 SALARIÉS EN MOYENNE PAR AN POUR LES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS

Au cours de l'année 2021, les employeurs des secteurs professionnels emploient en moyenne 27,6 salariés contre 3,8 salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels.

La moyenne de salariés pour les employeurs hors secteurs professionnels évolue peu en deux ans (moyenne de 3,5 en 2020 et de 4,1 en 2019).

A l'inverse, la moyenne de salariés pour les employeurs des secteurs professionnels a plus fluctué avec la crise sanitaire. Elle était de 28,6 en 2019, puis de 22,1 en 2020.

43,1% des employeurs des secteurs professionnels emploient 10 salariés intermittents du spectacle ou plus dans l'année, ils étaient 37,3% en 2020 (+5,8 points en une année) et 43,9% en 2019 (-0,8 point en deux ans).

Au sein des employeurs hors secteurs professionnels, ils sont 7,9% à employer 10 salariés intermittents du spectacle ou plus en 2021 contre 6,7% en 2020 (+1,2 points en une année) et 8,6% en 2019 (-0,7 point en deux ans).

A l'inverse, 44,1% des employeurs hors secteurs professionnels emploient un seul salarié intermittent du spectacle au cours de l'année contre 47,0% en 2020 (soit -2,9 points en un an) et 41,5% en 2019 (soit +2,6 points en deux ans).

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, ils sont 12,7% à employer un seul salarié intermittent du spectacle en 2021 contre 14,8% en 2020 (-2,1 points en une année) et 12,2% en 2019 (soit +0,5 point en deux ans).

8 SALARIÉS SUR 10 TRAVAILLENT EXCLUSIVEMENT DANS LE PÉRIMÈTRE DES SECTEURS PROFESSIONNELS

En 2021, sur les 286 000 salariés intermittents, 78,2% travaillent exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels et 5,3% exclusivement pour des employeurs hors secteurs professionnels. Les 16,5% restants travaillent au cours de l'année pour les deux périmètres. Par rapport à l'avant crise sanitaire, la part relative des salariés travaillant exclusivement pour des employeurs des secteurs professionnels reste élevée : 78,2% en 2021 contre 73,2% en 2019 (soit + 5,0 points en 2 ans).

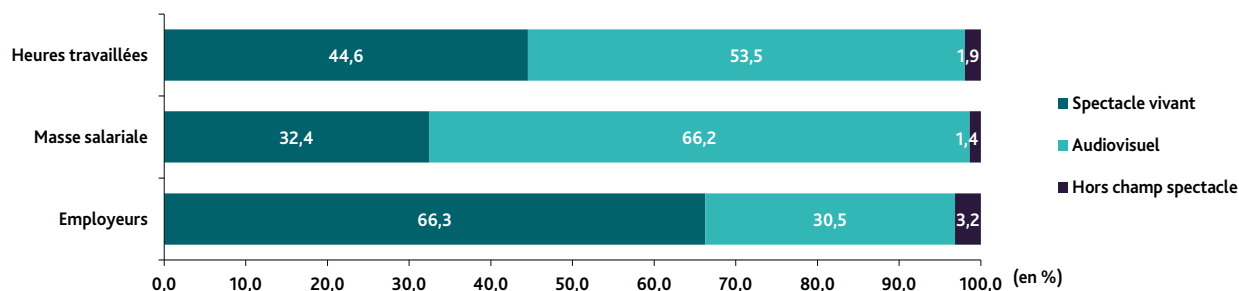
LE SPECTACLE VIVANT REGROUPE 66% DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS

Parmi les employeurs des secteurs professionnels, la branche du spectacle vivant est prédominante par rapport à l'audiovisuel en nombre d'employeurs (66,3%). Cette valeur n'évolue pas par rapport à l'année précédente.

En revanche, la branche de l'audiovisuel est prédominante par rapport au spectacle concernant la masse salariale versée : 66,2% dans l'audiovisuel.

L'année 2021 affiche encore les effets de la crise sanitaire avec une hausse de plus de 7 points de la part relative de l'audiovisuel sur le total 2021 par rapport à sa moyenne 2010-2019 en terme de masse salariale, heures travaillées et contrats de travail.

**GRAPHIQUE 7 :
STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ AU SEIN DES SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2021**



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

LES « PARTICULIERS EMPLOYEURS » ET LES ASSOCIATIONS, PRINCIPAUX EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS

Les « particuliers employeurs » et les associations demeurent les principaux employeurs hors secteurs professionnels. Ces deux secteurs représentent 51,6% des employeurs hors secteurs professionnels en 2021 contre 48,1% en 2020 et 56,0% en 2019.

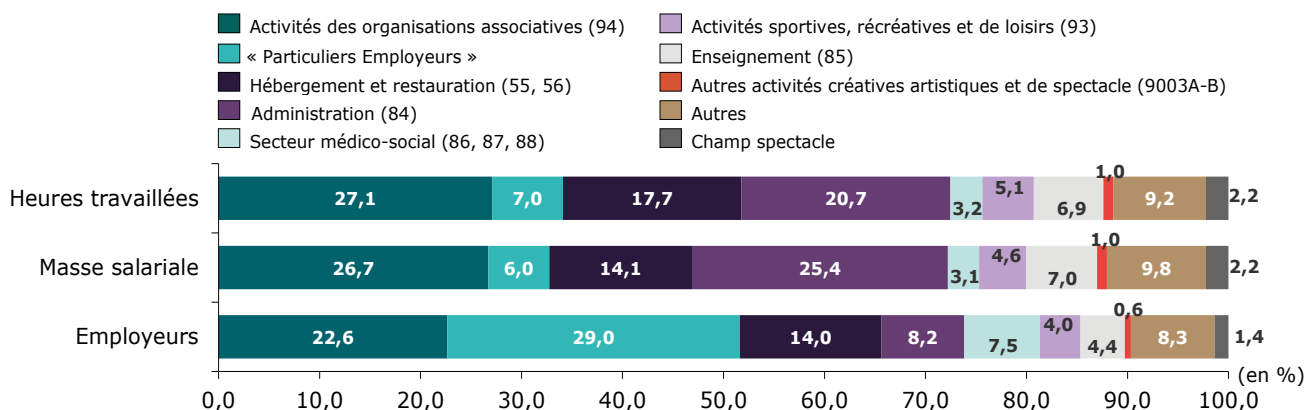
Si la part des « associations » ne récupère pas son niveau d'avant crise sanitaire (29,8% en 2019 et 22,6% en 2021), la part des « particuliers employeurs » dépasse ce niveau de 2,8 points (26,2% en 2019 et 29,0% en 2021).

Seul le secteur des « particuliers employeurs » affiche en 2021 une hausse de sa part relative par rapport à l'ensemble des employeurs hors secteurs professionnels de 2020 (+5,2 points en un an). La part relative des autres secteurs est orientée à la baisse (principalement les associations et la restauration avec -1,7 points en un an).

Concernant l'activité en termes de masses salariales, contrats de travail et heures travaillées, la part relative des associations et des « particuliers employeurs » augmente au détriment de la part relative de la restauration et de l'administration.

Les « particuliers employeurs » représentent 29,0% des employeurs hors secteurs professionnels, mais ne versent que 6,0% de la masse salariale totale. A l'inverse, les employeurs du secteur de l'administration, relativement peu nombreux en volume (8,2% du total), versent 25,4% de la masse salariale totale.

**GRAPHIQUE 8 :
STRUCTURES COMPARÉES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ HORS SECTEURS PROFESSIONNELS EN 2021**



Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

DES ÉVOLUTIONS CONTRASTÉES SELON LE PÉRIMÈTRE

Côté secteurs professionnels, après une activité 2020 en forte baisse, l'année 2021 affiche des hausses remarquables. L'activité en terme de masses salariales, contrats et heures travaillées du secteur du spectacle vivant augmente de 54% à 57% en un an et celle de l'audiovisuel de 31% à 32%.

Hors secteurs professionnels, en 2020, les associations, les « particuliers employeurs » et le secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs avaient enregistré les diminutions les plus marquées, entre 61% et 68% en un an (en termes de masses salariales, heures et contrats).

A l'inverse, l'activité en 2021 affiche des hausses importantes sur ces mêmes secteurs (en terme de masses salariales, heures et contrats) : +57% à +62% pour les associations ; +72% à +75% pour le secteur des activités sportives, récréatives et de loisirs ; +83% à +93% pour les « particuliers employeurs ».

Ces hausses, côté secteurs professionnels comme hors secteurs professionnels, ne sont cependant pas suffisantes pour retrouver le niveau d'avant crise sanitaire de 2019.

Tous secteurs confondus, seul le secteur de la production audiovisuelle, cinéma, animation arrive à dépasser le niveau de 2019, avec une hausse entre 8% à 15% de son activité (en termes de masses salariales, heures et contrats). Tous les autres secteurs restent inférieurs à leur niveau de 2019.

39% DES EMPLOYEURS PROFESSIONNELS SONT LOCALISÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

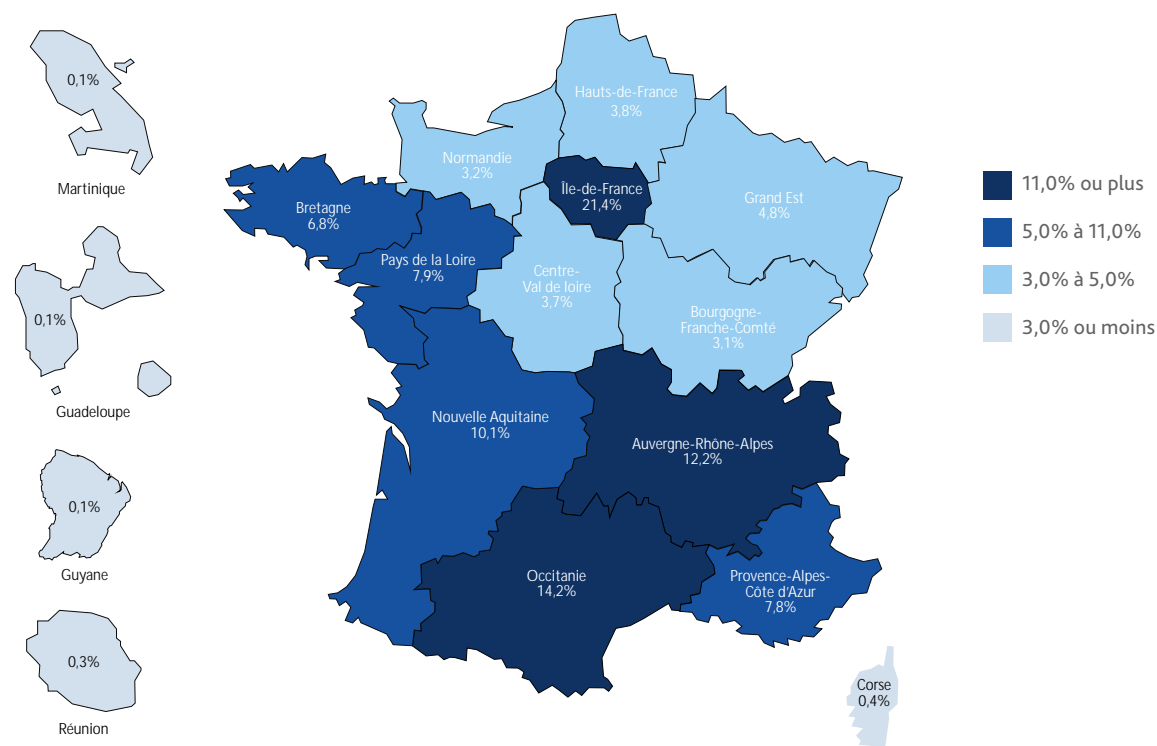
Tous secteurs confondus, l'Île-de-France regroupe le plus grand nombre d'employeurs (21,4%), suivie des régions Occitanie (14,2%), Auvergne-Rhône-Alpes (12,2%) et Nouvelle Aquitaine (10,1%) [cf. graphique 9].

Cette prédominance de la région Île-de-France [cf. graphique 9 bis] est encore plus marquée pour les employeurs des secteurs professionnels (38,8%).

En revanche, les employeurs hors secteurs professionnels montrent une répartition beaucoup plus homogène, ces quatre régions représentant chacune entre 11% et 17% : Occitanie (16,9%), Auvergne-Rhône-Alpes (13,3%), Nouvelle Aquitaine (11,7%) et Île-de-France (11,2%) [cf. graphique 9 ter].

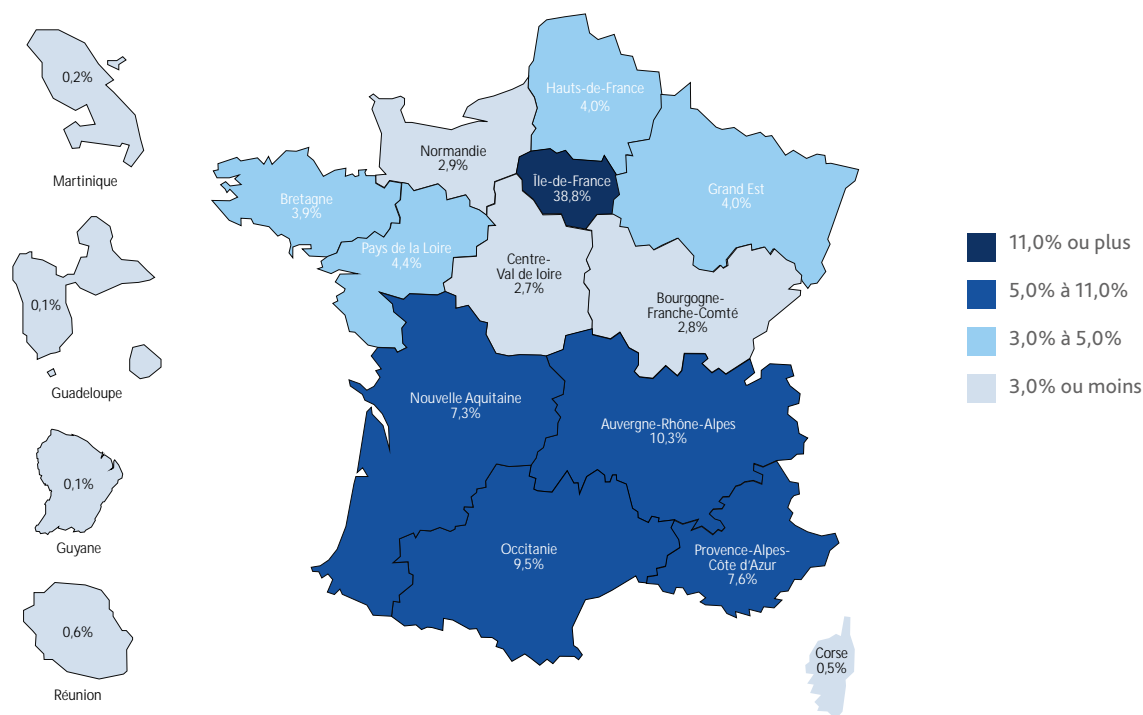
La répartition des salariés selon leur lieu de résidence est similaire à la répartition géographique des employeurs des secteurs professionnels [cf. graphique 2 en page 2].

GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS SELON LA RÉGION EN 2021



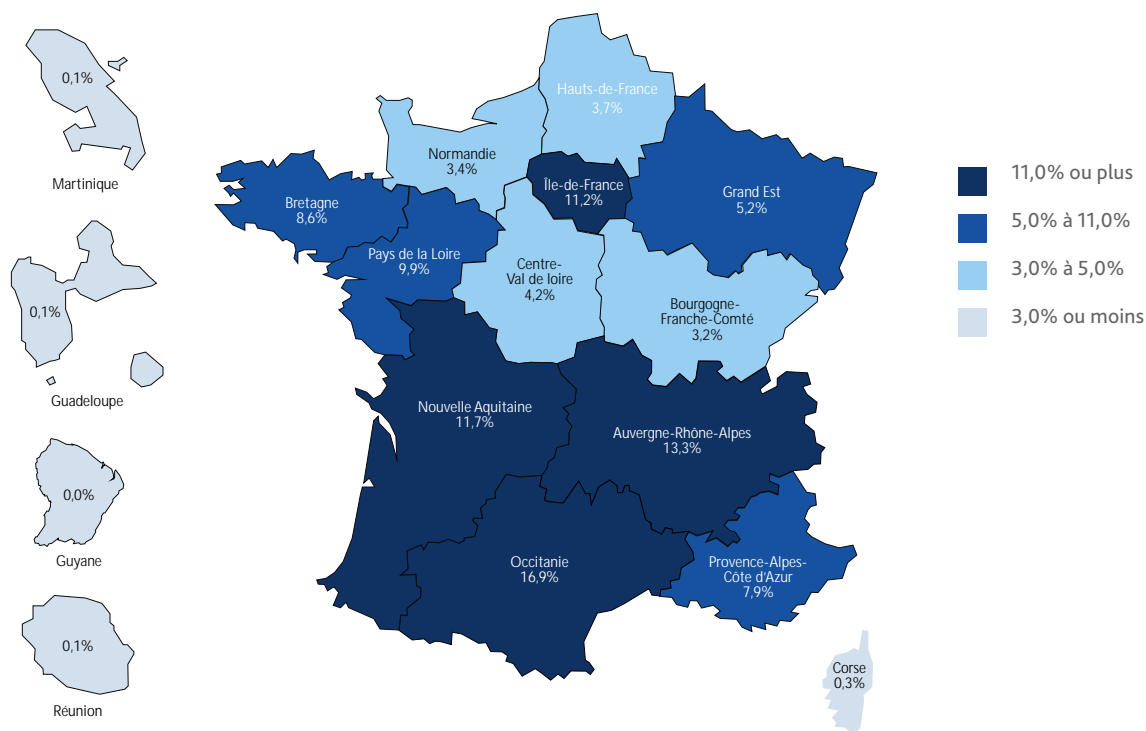
Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

GRAPHIQUE 9 BIS :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2021



Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes

GRAPHIQUE 9 TER :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS SELON LA RÉGION EN 2021



Sources : Pôle emploi - DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

ANNEXES

TABLEAU 1 :
RÉPARTITION DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON L'EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ EN 2021

Familles d'emplois	Effectifs salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %
Artistes chorégraphiques	9 291	10 470	12,7	37	54	46,5	2 453	3 525	43,7	92	135	46,7
Artistes de cirque, artistes visuels	4 359	4 992	14,5	21	35	63,6	1 287	2 014	56,5	45	74	64,7
Artistes de la musique et du chant	59 510	68 691	15,4	182	290	59,9	11 134	17 438	56,6	538	858	59,4
Artistes dramatiques	29 025	33 232	14,5	240	332	38,1	8 365	11 947	42,8	343	469	36,5
Autres emplois artistiques	39 321	58 290	48,2	28	44	56,5	2 370	3 708	56,4	136	227	66,6
Total emplois artistiques	141 506	175 675	24,1	508	755	48,6	25 609	38 632	50,9	1 155	1 763	52,6
Personnels administratifs	12 575	13 638	8,5	194	242	25,3	7 185	8 845	23,1	171	212	24,1
Techniciens costumes, coiffure, maquillage	4 828	5 389	11,6	49	71	45,1	2 073	2 852	37,5	57	74	28,6
Techniciens plateaux, machinerie, décors	20 319	22 780	12,1	170	262	54,8	7 684	11 432	48,8	268	385	43,7
Techniciens réalisation, régie	17 105	19 461	13,8	206	283	36,8	8 019	11 029	37,5	178	246	38,1
Techniciens son, éclairage, vidéo, image	36 544	39 409	7,8	503	681	35,5	18 466	24 786	34,2	697	965	38,3
Autres emplois techniques	8 885	9 186	3,4	98	115	17,4	3 976	4 607	15,9	87	97	11,0
Total emplois techniques	100 256	109 863	9,6	1 219	1 654	35,7	47 403	63 551	34,1	1 459	1 978	35,6
Autres emplois	51	67	31,4	0	0	nd	3	7	nd	0	1	nd
Total	241 813	285 605	18,1	1 727	2 410	39,5	73 016	102 190	40,0	2 614	3 742	43,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes.

(1) : Dénombrement selon l'emploi principal du salarié : l'emploi principal du salarié est déterminé en fonction du revenu annuel maximum.

TABLEAU 2 :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS TOUS SECTEURS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2021

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 690	18 232	9,2	108 875	127 861	17,4	381	603	58,1	22 677	35 261	55,5	943	1 448	53,5
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 582	1 614	2,0	24 760	30 696	24,0	60	106	77,3	2 845	4 958	74,3	145	259	78,6
9004Z - Gestion de salles de spectacles	484	483	-0,2	15 547	17 918	15,3	38	43	12,9	2 262	2 570	13,6	81	101	24,1
Spectacle vivant	18 756	20 329	8,4	122 831	141 578	15,3	479	752	57,0	27 784	42 789	54,0	1 170	1 808	54,6
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	1 413	1 616	14,4	11 441	13 819	20,8	22	29	35,1	914	1 234	35,1	40	57	42,1
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	6 698	7 226	7,9	118 795	151 099	27,2	1 033	1 386	34,2	34 748	46 020	32,4	935	1 241	32,7
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	218	257	17,9	11 309	12 227	8,1	100	113	13,2	3 476	3 968	14,1	168	197	17,5
Audiovisuel	8 329	9 099	9,2	130 595	164 125	25,7	1 154	1 529	32,4	39 138	51 222	30,9	1 143	1 495	30,8
Total champ spectacle	27 085	29 428	8,7	224 288	268 031	19,5	1 633	2 280	39,6	66 922	94 011	40,5	2 312	3 303	42,9
Activités des organisations associatives (94)	9 694	11 963	23,4	25 209	32 066	27,2	23	35	53,8	1 480	2 231	50,7	77	120	55,1
« Particuliers Employeurs »	9 092	14 817	63,0	6 965	9 734	39,8	3	6	93,2	249	454	82,6	16	30	85,2
Hébergement et restauration (55, 56)	6 021	7 188	19,4	14 129	16 319	15,5	11	15	26,6	937	1 169	24,8	60	77	27,9
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	3 285	4 189	27,5	18 392	22 957	24,8	18	26	40,4	1 004	1 361	35,6	56	77	36,2
Secteur médico-social (86, 87, 88)	3 148	3 834	21,8	3 351	4 316	28,8	2	3	41,4	148	206	39,1	11	15	39,0
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	1 725	2 190	27,0	8 128	9 930	22,2	15	15	3,6	1 151	1 103	-4,2	27	39	46,0
Enseignement (85)	1 662	2 294	38,0	5 774	8 673	50,2	5	9	58,7	345	545	57,9	15	24	67,1
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	427	471	10,3	2 608	3 185	22,1	3	4	36,4	193	250	29,8	9	12	36,7
Autres	3 583	4 401	22,8	12 286	15 725	28,0	13	17	31,0	587	860	46,6	32	45	43,0
Total hors champ spectacle	38 637	51 347	32,9	60 577	70 721	16,7	94	129	37,5	6 094	8 179	34,2	302	439	45,2
Total général	65 722	80 775	22,9	241 813	285 605	18,1	1 727	2 410	39,5	73 016	102 190	40,0	2 614	3 742	43,1

Sources : Pôle emploi - AEM, DUS - Champ France entière + Monaco - Données brutes

ANNEXES

**TABLEAU 3 :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DES SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2021**

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés ⁽¹⁾			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	16 304	17 683	8,5	108 490	127 237	17,3	380	601	58,0	22 608	35 132	55,4	940	1 442	53,4
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	1 541	1 555	0,9	24 595	30 511	24,1	60	106	77,4	2 836	4 950	74,5	145	259	78,7
9004Z - Gestion de salles de spectacles	457	456	-0,2	15 477	17 826	15,2	38	43	12,8	2 260	2 565	13,5	81	101	23,9
Spectacle vivant	18 302	19 694	7,6	122 363	140 943	15,2	478	749	56,9	27 704	42 648	53,9	1 166	1 801	54,5
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	1 404	1 605	14,3	11 419	13 785	20,7	22	29	35,1	913	1 233	35,1	40	57	42,2
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	6 690	7 216	7,9	118 781	151 086	27,2	1 033	1 386	34,2	34 747	46 019	32,4	935	1 241	32,7
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	217	256	18,0	11 309	12 226	8,1	100	113	13,2	3 476	3 968	14,1	168	197	17,5
Audiovisuel	8 311	9 077	9,2	130 567	164 087	25,7	1 154	1 528	32,4	39 136	51 220	30,9	1 142	1 495	30,8
Total champ spectacle	26 613	28 771	8,1	223 838	267 442	19,5	1 632	2 278	39,6	66 840	93 868	40,4	2 308	3 296	42,8
Activités des organisations associatives (94)	439	396	-9,8	4 821	5 519	14,5	6	8	32,6	369	480	30,3	17	22	30,5
« Particuliers Employeurs »	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Hébergement et restauration (55, 56)	25	19	-24,0	441	401	-9,1	0	0	-11,9	32	27	-14,2	1	1	-11,5
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	-	-	-	187	317	69,0	0	0	35,9	24	23	-4,4	1	1	50,9
Secteur médico-social (86, 87, 88)	-	-	-	0	12	-	0	0	-	0	1	-	0	0	-
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	140	138	-1,4	3 794	3 508	-7,5	12	11	-11,9	963	775	-19,6	17	22	31,0
Enseignement (85)	41	48	17,1	756	1 073	41,9	1	2	56,5	66	100	52,0	2	4	84,4
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	179	164	-8,4	1 771	1 979	11,7	2	3	29,7	151	185	22,5	7	9	29,0
Autres	171	170	-0,6	3 437	4 152	20,8	7	7	9,3	206	268	30,0	10	12	20,6
Total hors champ spectacle	1 002	944	-5,8	14 580	16 126	10,6	29	32	8,7	1 811	1 859	2,7	56	73	30,3
Total général	27 615	29 715	7,6	227 278	270 431	19,0	1 661	2 310	39,0	68 650	95 727	39,4	2 364	3 369	42,5

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes.
- : données relevant du secret statistique.

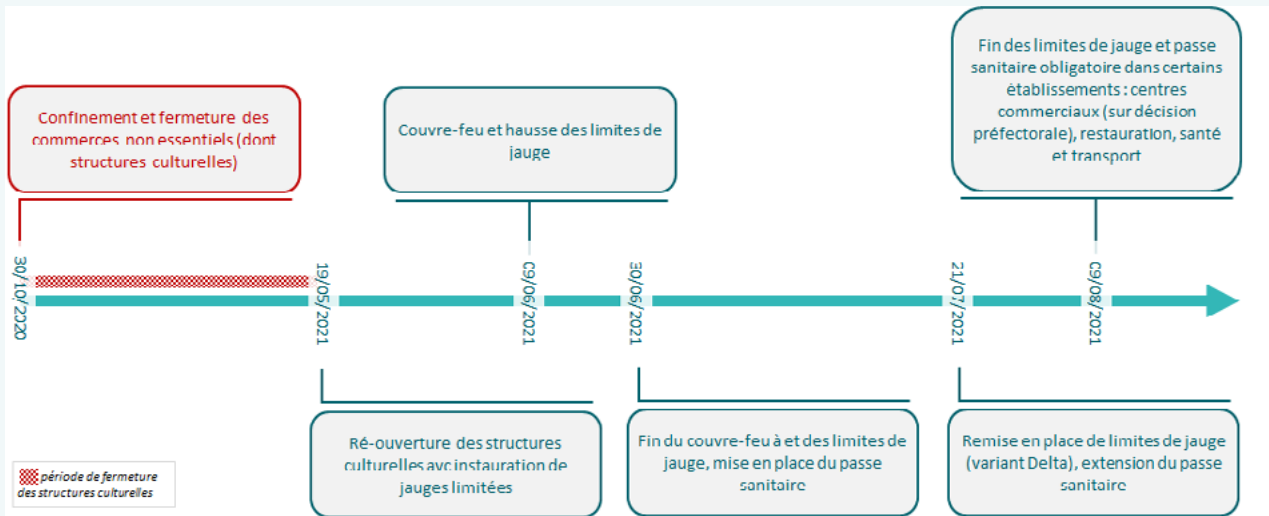
**TABLEAU 4 :
RÉPARTITION DES EMPLOYEURS HORS SECTEURS PROFESSIONNELS, DES SALARIÉS, DE LA MASSE SALARIALE, DES HEURES ET DES CONTRATS SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2021**

Secteurs d'activité	Nombre d'employeurs			Nombre de salariés			Masse salariale (en millions d'euros)			Volume d'heures de travail (en milliers)			Nombre de contrats (en milliers)		
	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %	2020	2021	Évolution en %
9001Z - Arts du spectacle vivant	417	589	41,2	1 411	2 862	102,8	996	1 936	94,4	69 822	128 884	84,6	3 148	6 075	93,0
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	45	59	31,1	217	299	37,8	119	171	43,6	8 258	7 570	-8,3	355	424	19,4
9004Z - Gestion de salles de spectacles	29	29	0,0	82	111	35,4	32	78	144,9	2 066	4 872	135,8	117	264	125,6
Spectacle vivant	491	677	37,9	1 704	3 244	90,4	1 146	2 184	90,5	80 146	141 326	76,3	3 620	6 763	86,8
"Distribution, projection, édition phonographique (5913A, 5913B, 5914Z, 5920Z)"	13	15	15,4	29	38	31,0	10	14	44,9	983	777	-21,0	51	49	-3,9
"Production audiovisuelle, cinéma, animation (5911A, 5911B, 5911C, 5912Z)"	-	-	-	-	-	-	26	34	31,2	1 121	1 495	33,4	-	-	-
Radio et télédiffusion (6010Z, 6020A, 6020B)	-	-	-	-	-	-	1	0	-34,3	22	30	36,4	-	-	-
Audiovisuel	27	29	7,4	59	70	18,6	36	49	33,9	2 126	2 302	8,3	102	97	-4,9
Total champ spectacle	518	706	36,3	1 762	3 312	88,0	1 183	2 233	88,8	82 272	143 628	74,6	3 722	6 860	84,3
Activités des organisations associatives (94)	9 267	11 578	24,9	21 420	28 069	31,0	16 560	26 722	61,4	1 111 886	1 750 286	57,4	60 001	97 291	62,1
« Particuliers Employeurs »	9 092	14 817	63,0	6 965	9 734	39,8	3 123	6 033	93,2	248 547	453 891	82,6	16 186	29 984	85,2
Hébergement et restauration (55, 56)	5 996	7 169	19,6	13 878	16 102	16,0	11 021	14 123	28,1	904 760	1 141 632	26,2	58 692	75 586	28,8
Administration publique et défense - sécurité sociale obligatoire (84)	3 280	4 184	27,6	18 244	22 723	24,6	18 048	25 357	40,5	979 672	1 337 910	36,6	55 451	75 400	36,0
Secteur médico-social (86, 87, 88)	3 148	3 833	21,8	3 351	4 304	28,4	2 199	3 092	40,6	148 042	205 104	38,5	10 644	14 749	38,6
Activités sportives, récréatives et de loisirs (93)	1 586	2 057	29,7	4 593	6 746	46,9	2 661	4 647	74,6	188 298	328 049	74,2	9 898	17 019	71,9
Enseignement (85)	1 625	2 247	38,3	5 067	7 680	51,6	4 420	7 036	59,2	279 534	445 302	59,3	12 271	20 095	63,8
Autres activités créatives, artistiques et de spectacle (9003A, 9003B)	251	308	22,7	850	1 247	46,7	594	971	63,6	41 747	65 191	56,2	1 767	2 947	66,8
Autres	3 420	4 233	23,8	9 110	11 918	30,8	6 383	9 806	53,6	380 718	592 176	55,5	21 307	32 755	53,7
Total hors champ spectacle	37 665	50 426	33,9	51 162	61 236	19,7	65 008	97 787	50,4	4 283 204	6 319 541	47,5	246 217	365 826	48,6
Total général	38 183	51 132	33,9	51 885	62 371	20,2	66 191	100 020	51,1	4 365 476	6 463 169	48,1	249 939	372 686	49,1

Sources : Pôle emploi - AEM - Champ France entière + Monaco - Données brutes.
- : données relevant du secret statistique.

ANNEXES

TABLEAU 5 :
FRISE CHRONOLOGIQUE DE LA CRISE SANITAIRE EN 2021



1. CHAMP

Le champ de cette publication porte sur les employeurs qui relèvent du champ d'application des annexes 8 et 10 de l'Assurance chômage et qui emploient, sous contrat à durée déterminée, au moins un salarié du spectacle (artistes du spectacle, ouvriers ou techniciens concourant au spectacle).

2. DÉFINITIONS

Les employeurs d'intermittents du spectacle

Les annexes 8 et 10 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage relatives à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage sont applicables aux employeurs procédant à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée.

Les employeurs dont l'activité principale est liée à la production cinématographique, l'audiovisuel, la diffusion TV et radio, au spectacle, notés employeurs des secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Centre de Recouvrement.

Les employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle et les groupements d'artistes amateurs bénévoles, notés employeurs hors secteurs professionnels, relèvent du périmètre du Guso.

Le Guso est un dispositif permettant aux organisateurs de spectacles vivants concernés d'effectuer, auprès d'un seul organisme habilité par arrêté, l'ensemble des déclarations obligatoires liées à l'embauche et à l'emploi, sous contrat à durée déterminée, d'artistes et de techniciens du spectacle, ainsi que du paiement de l'ensemble des cotisations et contributions sociales s'y rapportant. Cette procédure simplifiée permet d'effectuer les déclarations et de payer les cotisations et contributions aux six organismes de recouvrement partenaires du Guso que sont :

- Les Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations familiales (URSSAF) ou les Caisses Générales de Sécurité Sociale (CGSS) pour les départements d'outre-mer;
- L'Unédic;
- AUDIENS, représentant l'IRPS, l'IRCPS et l'IPICAS;
- La Caisse des Congés Spectacles (CCS);
- Le Fonds d'assurance formation des activités du spectacle (AFDAS);
- Le Centre médical de la Bourse (CMB).

Les salariés intermittents du spectacle

Les salariés du spectacle concernés par ces annexes sont :

- Les ouvriers et techniciens du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée exerçant l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe 8 au règlement général de la Convention de l'Assurance chômage (article 1er § 4 de l'annexe 8).
- Les artistes du spectacle sous contrat de travail à durée déterminée tels que définis à l'article L. 762-1 du code du travail (article 1er § 4 de l'annexe 10).

Le champ spectacle et hors champs spectacle

L'activité de l'établissement employeur identifié par les codes NAF suivants permet de circonscrire le champ spectacle :

Spectacle vivant :

- 9001Z Arts du spectacle vivant
- 9002Z Activités de soutien au spectacle vivant
- 9004Z Gestion de salles de spectacles

Audiovisuel :

- 5911A Production de films et de programmes pour la TV
- 5911B Production de films institutionnels
- 5911B Production de films cinématographiques
- 5912Z Postproduction de films cinématographiques, de vidéos et de programmes télévisuels
- 5913A Distribution de films cinématographiques
- 5913B Edition et distribution vidéo
- 5914Z Projection de films cinématographiques

5914Z	Projection de films cinématographiques
5920Z	Enregistrement sonore et édition musicale
6010Z	Edition et diffusion de programmes radio
6020A	Edition de chaînes généralistes
6020B	Edition de chaînes thématiques

Le « hors champ spectacle » comprend les activités restantes regroupées par codes NAF A88 ou NAF 2008 comme les activités des organisations associatives (NAF A88 94), l'hébergement & la restauration (NAF A88 55,56), l'administration (NAF A88 84), etc.

La distinction entre « champ spectacle » et « hors champ spectacle » ne recouvre pas exactement la distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels », même si les champs sont très proches.

Plus précisément, la distinction « champ spectacle » et « hors champ spectacle » se fonde strictement sur le code NAF de l'employeur.

La distinction entre « secteurs professionnels » et « hors secteurs professionnels » est une distinction opérationnelle liée au recouvrement des cotisations (par le Centre de Recouvrement ou par le Guso) selon l'application des textes réglementaires ; cette distinction ne dépend pas uniquement du code NAF de l'employeur mais dépend également de l'objet du contrat.

3. SOURCES

Les employeurs relevant du champ d'application des annexes 8 et 10 sont tenus de procéder aux déclarations nominatives mensuelles liées à l'embauche et à l'emploi de salarié(s) du spectacle, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, soit par une Attestation d'Employeur Mensuelle (AEM), soit par une Déclaration Unique Simplifiée (DUS) s'ils relèvent du champ d'application du Guso.

Ces déclarations contiennent des éléments d'identification du salarié, de l'employeur, du contrat de travail ainsi que des rémunérations et contributions dues.

Elles sont gérées dans deux bases opérationnelles différentes : ATE pour les Attestations d'Employeurs Mensuelles et Guso pour les Déclarations Uniques Simplifiées.

Les données brutes présentées dans cette note sont élaborées à partir de ces deux sources.

Toutes les données sont établies à partir des informations déclarées pour les contrats de travail effectués au cours de la période considérée.

4. MÉTHODE DE CALCUL DES INDICATEURS

Le nombre d'employeurs : il est calculé sur la base du SIRET pour les employeurs professionnels et sur la base de l'identifiant interne unique de l'employeur attribué par Pôle emploi. En effet, certains employeurs du champ Guso, comme les « particuliers employeurs » et certaines associations, n'ont pas de SIRET.

Sont comptabilisés tous les employeurs ayant employé au moins un intermittent du spectacle au cours de la période considérée.

Le nombre de salariés : il est calculé sur la base de l'identifiant individuel NIR. Sont comptabilisés tous les salariés intermittents du spectacle ayant eu au moins un contrat de travail au cours de la période considérée et ayant été déclarés par un employeur relevant du champ professionnel ou du Guso.

Au sein de chaque catégorie d'employeurs (secteurs professionnels, hors secteurs professionnels), un salarié n'est comptabilisé qu'une seule fois, même s'il a travaillé pour plusieurs employeurs au cours de la période considérée.